Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_101-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

CONVOCATION : 11 septembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Isabelle LIMOUX, Audrey BOURDIN, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ.
Procurations : Aurélie DEMÉ, Yannick COCHAUD, Marie-Andrée PELLAN, Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

101. FONCIER – Programme d'action foncière – Rachat de la propriété située 2 rue du Coteau (Acte 3.1)

M. Laurent BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

Au titre du Programme d'Action Foncière et afin de constituer une réserve foncière, RM a acquis par acte notarié du 6 juin 2016, la propriété située 2, rue du Coteau, cadastrée AB 19, AB 355 et AB 383, d'une surface totale de 259 m² (ANNEXE 5).

La durée de portage (2 fois 5 ans) est arrivée à échéance. Conformément aux règles du Programme d'Action Foncière, il convient pour la commune de racheter la propriété, au prix d'acquisition, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition (frais notariés, …), comme suit :

Prix d'acquisition :	135 000,00 €
Frais :	2 634,48 €
Soit un prix total de	**137 634,48 €**

L'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi par acte notarié. Les frais seront à la charge de la commune.

La dépense sera imputée au budget général-budget urbanisme-chapitre 2115 (terrains bâtis).

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Bâtiment en date du 8 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rachat de la propriété située 2 rue du Coteau auprès de Rennes Métropole, conformément aux règles du Programme d'Action Foncière, au prix de 137 634,48 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_101-DE

- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,

